



RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE Centre-23

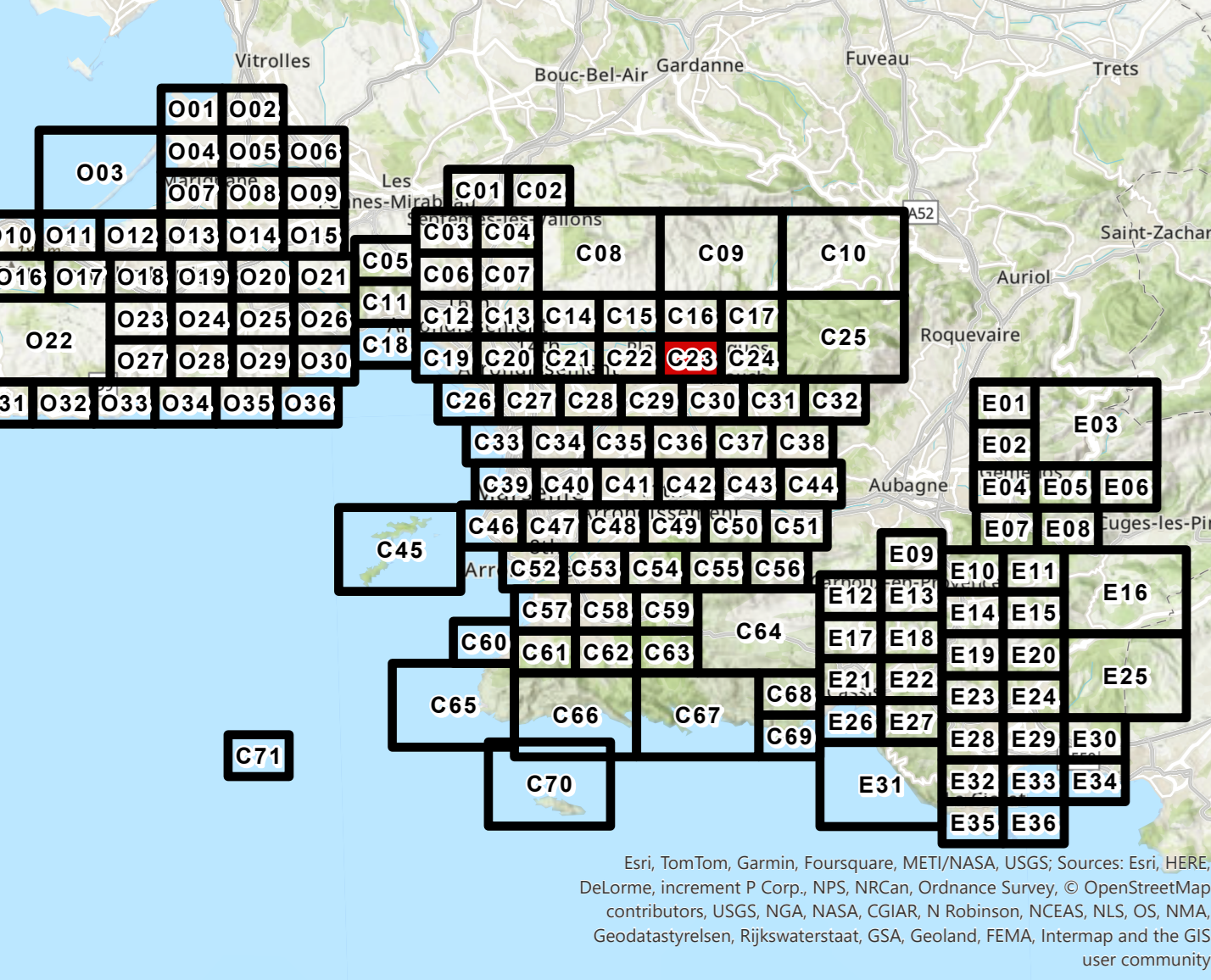
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3 approuvée le 18/04/2024

ALLAUCH, MARSEILLE, PLAN-DE-CUQUES



Tableau d'assemblage



Urbanisme

- Urbanisme: Limites de zone, Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle, Plancher de détail, Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS: Emplacement réservé pour voirie, Autre emplacement réservé, Servitude pré-localisation pour équipement
- Patrimoine: Patrimoine urbain et architectural (Élément remarquable, Espace d'accompagnement remarquable, etc.), Patrimoine naturel (Espace bois classé, etc.), Autres (Alignement végétal, etc.)
- Risques: INONDATION (Enveloppe d'application du PPR, etc.), MOUVEMENT DE TERRAIN (Effondrement, etc.), INCENDIE DE FORÊT (Enveloppe d'application du PPR, etc.), RISQUES TECHNOLOGIQUES (Enveloppe d'application du PPR, etc.)
- Fond de Plan: Parcellaire, Bâti dur, Bâti léger, Élément de repère, Plaque ou Plan d'eau, Cimetière

PRESCRIPTIONS DE HAUTEUR

- Sur les deux côtés d'un axe en rez de chaussée
- Sur un côté d'un axe en rez de chaussée
- Sur un secteur

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale
- Activités commerciales et de services
- Linéaire de protection
- Linéaire de protection strict
- Linéaire d'interdiction
- Podarité commerciale
- Podé de vie
- Podarité tertiaire

DIVERS

- Servitude d'attente d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol
- Espace vert protégé
- Espace bois classé
- Espace Bois Classé - Loi Littoral
- Espace Bois Classé ponctuel
- Autres

